

**VILLE DE QUIMPER  
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 21 septembre 2017**

**Rapporteur :  
Monsieur Nicolas GONIDEC**

**N° 33**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :

- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 28/09/2017
- la transmission au contrôle de légalité le : 28/09/2017 (accusé de réception du 28/09/2017)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Conservatoire de Musique et d'Art Dramatique  
Demande de subvention 2017**

**Le Conservatoire de Musique et d'Art Dramatique (CMAD) sollicite une subvention de 104 000 € auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (D.R.A.C.) Bretagne pour la mise en œuvre de son projet artistique et culturel.**

\*\*\*

Le Conservatoire de Quimper est un établissement d'enseignement artistique classé par l'Etat dans la catégorie Conservatoire à rayonnement départemental (C.R.D.).

Ce classement, a été soumis à renouvellement pour une période de 7 ans à échéance du 12 octobre 2015 par décret n°2013-748 du 14 août 2013 et obtenu par arrêté ministériel du 06 mai 2016.

La D.R.A.C. Bretagne s'engage, au titre de ce classement et sous certaines conditions, à verser à la ville de Quimper une subvention de 104 000€ pour la mise en œuvre du projet artistique et culturel du Conservatoire de Musique et d'Art dramatique.

\*\*\*

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser monsieur le maire à solliciter cette subvention de 104 000 € auprès de la D.R.A.C Bretagne au titre de l'année 2017.